

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

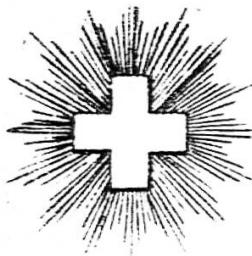
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNEE

N^o 3.



LAUSANNE

19 janvier 1901.

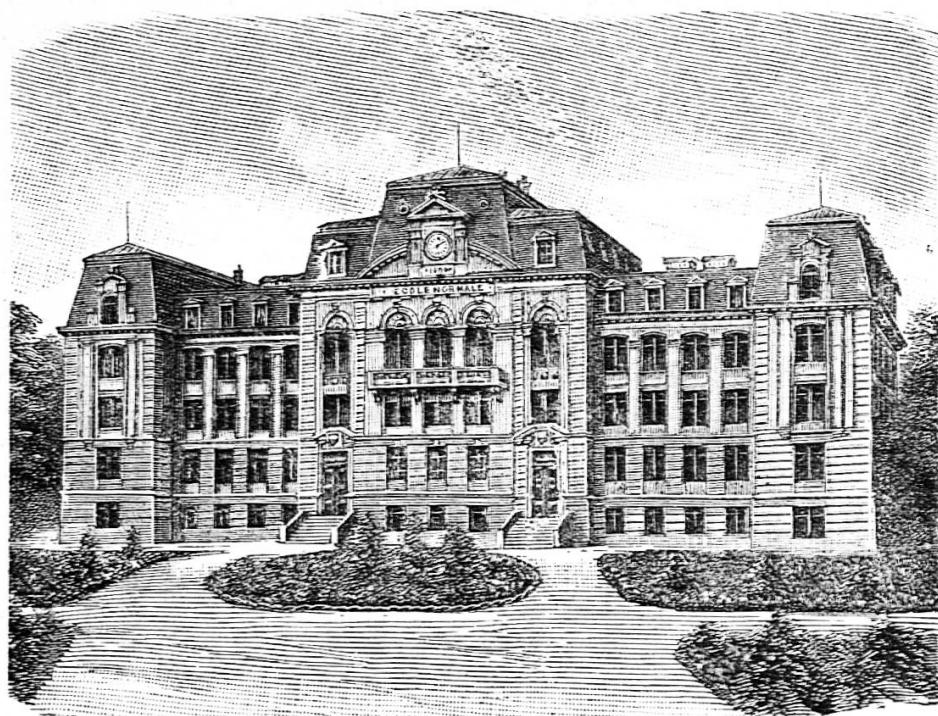
L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Inauguration du nouveau bâtiment des Ecoles normales du Canton de Vaud. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Histoire nationale.*

L'inauguration du nouveau bâtiment des Ecoles normales DU CANTON DE VAUD



Vue de la façade principale.

La date du 8 janvier 1901 marquera dans les annales de l'instruction publique vaudoise et même romande, aussi bien que dans celles des

Ecole normale de Lausanne. Nous croyons devoir y consacrer le numéro de ce jour. Quelques clichés donneront une idée à nos lecteurs des principales installations de ce superbe édifice dont nous comptons faire les honneurs aux instituteurs romands en juillet prochain, au moment du Congrès de la *Société pédagogique de la Suisse romande*.

Le 8 janvier, dès les 9 heures du matin, a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment de l'Ecole normale, construit par l'Etat de Vaud au bas du Champ-de-l'Air. L'édifice a été orné pour la circonstance de drapeaux et d'oriflammes. La cérémonie s'est ouverte à 9 1/2 heures, dans la grande salle des réunions, par un morceau d'orchestre. M. le pasteur *Vallotton* a dit une prière ; puis M. le Conseiller d'Etat *Viquerat*, chef du département de l'agriculture et du commerce, a pris la parole.

PRIÈRE DE M. VALLOTTON

Que notre aide soit au nom de Dieu, qui a fait les cieux et la terre.
Amen.

Mesdames, Messieurs, chers collègues et chers élèves.

Après les harmonieux accents que vous venez d'entendre, à la demande de notre honorable directeur, je prononcerai une prière, précédée d'une lecture de l'Ecriture sainte ; et je ferai cette lecture dans le bel exemplaire de la Bible Segond, gracieusement offert par M. le député William *Barbey*¹, à qui nous exprimons publiquement notre reconnaissance.

Lecture est faite de Ps. CXXVII, 1 et 2; LXVII, 2 à 8; Matth. XXII, 34 à 40.

Prions Dieu.

Dieu tout puissant ; Dieu d'amour et Dieu de lumière ; Dieu de Davel, le généreux martyr de notre indépendance vaudoise ; Dieu de nos pères et Dieu de nos enfants ; Dieu de notre peuple et de notre patrie, au nom de Jésus-Christ nous implorons tous ensemble ta bénédiction sur cette maison, érigée pour ta gloire.

Oui, pour ta gloire, ô Dieu ! car ta gloire, c'est de répandre à flots la vérité parmi les hommes ; ta gloire, c'est de leur apprendre à s'aimer les uns les autres, comme tu les aimes ; ta gloire aussi, c'est de leur apprendre à se gouverner eux-mêmes, selon ta loi de justice et d'amour. Or c'est là le but même de l'éducation populaire, en vue de laquelle a été bâtie cette maison et qui doit être conforme chez nous aux principes de la démocratie et du christianisme, sur le terrain d'une entière liberté de conscience.

Pour cette œuvre patriotique et sainte, nous te demandons le secours fidèle et constant de ton Esprit, ô notre Dieu. Qu'au progrès matériel marqué par l'inauguration de cet édifice, véritable palais de l'éducation populaire, corresponde, parmi les maîtres et parmi les élèves de cette institution, un progrès parallèle dans le zèle joyeux au travail, dans la bonne volonté réciproque, dans le culte du vrai, du beau et du bien, dont tu es seul, ô Dieu, la source éternelle et vivante.

Que cette maison soit, pour de longues années, pour de longs siècles,

¹ Lecture a été donnée aussi de la dédicace inscrite par le donateur en tête du saint volume : « Au Conseil d'Etat du canton de Vaud pour être lu comme livre scolaire vaudois à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'Ecole normale ».

s'il est possible, un foyer de vie intellectuelle et d'esprit fraternel, d'amour pour toi, Dieu juste et bon, et d'amour pour le prochain, en particulier pour les petits et pour les faibles. Que de cette maison rayonne sur notre peuple et sur notre pays tout entier une vive, pure et chaude lumière, au moyen de jeunes instituteurs et de jeunes institutrices qui, d'année en année, iront d'ici dans nos villes et dans nos campagnes, et jusque dans les hameaux les plus reculés de nos plaines et de nos vallons, instruire les nouvelles générations, les former au devoir et les préparer à la vie.

Toi qui, en Jésus-Christ, es le Modèle et l'Inspirateur des vies utiles et dévouées, donne, ô Dieu, donne aux instituteurs des enfants de notre peuple, présents et à venir, l'enthousiasme pour leur belle tâche, le respect pour l'enfance et l'amour des jeunes âmes confiées à leurs soins. Donne aussi aux maîtres de nos futurs instituteurs et à leur aimé Directeur la santé et tous les dons qui leur sont nécessaires. Multiplie dans nos deux Ecoles normales les véritables vocations ; suscite en grand nombre, parmi les instituteurs et les institutrices formés dans ces écoles, des Pestalozzi du XX^e siècle, humbles, et pour la plupart ignorés, mais intelligents, consciencieux, pieux, aimants, infatigables comme leur devancier ; et qu'ainsi cette institution triomphe de toutes les mésiances et de toutes les préventions à force de services rendus ; qu'elle s'impose par là à l'estime et à la sympathie de tous les amis du pays et que notre peuple, bien loin de regretter les sacrifices qu'il a faits pour la diffusion et l'amélioration de l'instruction populaire, s'en félicite de plus en plus et les renouvelle sans cesse.

Nous te remercions, ô Père céleste, pour le passé et pour le présent, et nous comptons sur toi pour l'avenir. Fais de nous tous de plus en plus ton peuple, un peuple de franche et bonne volonté. Unis de plus en plus toutes les forces vives de ce pays, spécialement l'Ecole et l'Eglise, dans un esprit de libre et fraternelle coopération au but supérieur qu'elles doivent poursuivre.

Nous te prions, en terminant, pour nos autorités fédérales, cantonales et communales, pour notre patrie et pour l'humanité. Ramène-la, dirige-la, ô Dieu, dans les voies de paix, de justice et de fraternité où tu veux qu'elle marche ; et sois de plus en plus son Chef et son Sauveur, en Jésus Christ, le saint, le glorieux et divin martyr du Calvaire, au nom duquel nous te prions et auquel, comme à toi, Père céleste et au Saint-Esprit, soient honneur, louange et gloire, dans tous les siècles ! Amen.

DISCOURS DE M. VIQUERAT

Mesdames, Messieurs,

Le programme de cette inauguration mentionne un discours du chef du département de l'agriculture et du commerce.

Ce n'est pas précisément un discours que je veux vous faire, mais seulement un peu d'histoire.

Ceux d'entre vous qui ne connaissent pas les rouages de l'administration peuvent trouver singulier qu'il ait fallu autant de temps pour caser l'Ecole normale véritablement chez elle. Fondée en 1833, l'Ecole normale n'a pas eu, jusqu'à présent du moins, des locaux bien appropriés à son but. Elle n'était pas absolument chez elle, et, sans remonter trop en arrière, je tiens pourtant à rappeler

qu'une amélioration avait été apportée par l'achat du bâtiment de la Riponne, où fut installée l'Ecole normale des filles.

Cette amélioration fut insuffisante. La commission de gestion de 1894 le fit observer au Grand Conseil d'une manière pressante. Le 23 janvier 1895, le département de l'instruction publique chargea M. l'architecte Isoz de chercher un emplacement et de faire des études pour un bâtiment spécial pour les Ecoles normales.

En juillet 1896, après avoir recherché divers emplacements, M. Isoz présenta celui du Champ-de-l'Air, avec un avant-projet. Mais alors il se présenta un conflit avec l'Agriculture, qui réclamait ses droits.

Vous me direz : qu'est-ce que l'agriculture peut avoir avoir à faire dans cette question ? D'abord, c'est ce département qui gère les bâtiments de l'Etat. Il a sous ses ordres l'architecte de l'Etat, avec son bureau. D'un autre côté, ce département avait le devoir de défendre les intérêts du vignoble vaudois en lutte avec le phylloxéra, en ce sens qu'il lui fallait des terrains pour ses expériences et ses essais de plants américains. Enfin, l'affaire s'arrangea et le département de l'agriculture obtint d'autres terrains pour ses essais. Le directeur de l'Ecole normale et les architectes furent chargés d'un voyage d'études dans la Suisse allemande et même au-delà du Rhin, pour examiner des bâtiments construits dans le but qui nous préoccupait. Un projet définitif fut présenté au Grand Conseil et voté le 21 novembre 1896. Il demandait un crédit de 640,000 fr.

On discuta beaucoup. Il fut même question d'un appel au peuple, que le Conseil d'Etat combattit, estimant qu'il résultait du projet des combinaisons immobilières et qu'on ne dépassait pas les compétences du Grand Conseil. A supposer que l'opinion du Conseil d'Etat n'eût pas prévalu, je crois pourtant que le peuple vaudois aurait été assez intelligent pour admettre ce projet, sentant bien qu'il était question de ses intérêts primordiaux.

On me dira peut-être que, dès lors, la construction a été lente, mais il ne faut pas oublier que les formalités d'une administration ralentissent les affaires qu'un simple particulier peut mener plus rapidement.

Aujourd'hui, le bâtiment est terminé. Le département de l'instruction publique peut en prendre possession.

J'ai donc l'honneur de le lui remettre en faisant des vœux pour que les professeurs qui enseigneront ici, ainsi que nos régents et régentes, contribuent de plus en plus au progrès, à l'éducation et à l'instruction du peuple vaudois.

Après M. Viquerat, on a entendu M. Virieux, qui a dirigé le département de l'instruction publique et des cultes jusqu'au 31 décembre 1900, puis M. François Gueux, directeur de l'Ecole normale.

DISCOURS DE M. VIRIEUX

Mesdames et Messieurs,

Le département de l'instruction publique prend possession du superbe édifice dans lequel nous sommes réunis. Il le fait avec une reconnaissance profonde pour le pays qui, dans des circonstances difficiles, a fait les sacrifices nécessaires à cette construction.

Il le fait également avec une gratitude bien plus grande pour tous ceux qui, à un titre quelconque, ont coopéré à l'œuvre aujourd'hui achevée.

Qu'il nous soit permis de rappeler tout spécialement celui qui était chef du département de l'instruction publique au moment où la nouvelle Ecole normale fut étudiée et votée. Cette construction est certainement un des événements marquants de l'histoire de notre instruction publique vaudoise. La cause de l'éducation populaire n'a jamais été mieux servie que le jour où l'on décida de construire cette école modèle.

Rendons aussi un juste hommage à nos devanciers ; l'histoire de nos écoles normales montre que les pédagogues vaudois de 1830 avaient vu juste. Ils avaient organisé un établissement modeste correspondant aux circonstances et aux possibilités de l'époque et qui a rendu à notre pays des services d'un prix inestimable.

Gardons-nous de croire que nous avons tout inventé et souvenons-nous que l'orgueil va au devant de l'écrasement.

Mesdames et Messieurs, l'instruction populaire est certainement la pierre angulaire de nos sociétés modernes : le raisonnement et l'histoire démontrent la vérité de cette affirmation. Vous connaissez tous ce mot qui fit fortune : « C'est le maître d'école prussien qui fit Sadowa. » On peut critiquer cette sorte de formule historique et on l'a fait. Elle affirme trop, a-t-on dit ; elle est incomplète ; le pauvre maître d'école de village n'a été pour rien dans les négociations diplomatiques et les préparatifs militaires qui aboutirent à la triomphante campagne de 1866.

Soit, mais si l'on prend les choses de plus haut, si l'on se reporte à l'état de la Prusse après Iéna, ne doit-on pas reconnaître que son prestigieux relèvement est dû pour la plus grande part à l'organisation de son instruction populaire ? N'est-ce pas elle qui, méthodiquement, avec suite, pas à pas, forma l'âme de la nation, lui donna un but et un idéal, prépara des générations vigoureuses, instruites, capables d'utiliser les leçons de la vie, faites en un mot pour relever un pays dans tous les domaines de son activité ?

Or, la condition première d'une bonne instruction populaire c'est d'avoir des maîtres capables de la donner. On a beaucoup discuté sur la meilleure manière de former les instituteurs, soit sur la nature des établissements dans lesquels ils doivent recevoir leur instruction. Ce n'est point ici le moment et le lieu de traiter la question. Mais constatons qu'en volant ce bâtiment, le Grand Conseil a implicitement dit qu'il entendait avoir, pour former nos maîtres primaires, une école spéciale, professionnelle, en d'autres termes, une école normale.

En cela, il n'a fait que suivre l'exemple des grands pays voisins ; la France, notamment, nous a donné en ces matières un spectacle particulièrement suggestif. Durant le cours des trente dernières années, elle a marché à pas de géant dans la voie de l'instruction populaire. Il fut un temps, sous le second empire, où elle ne possédait que trois écoles normales publiques, toutes trois établies en Alsace-Lorraine. Aujourd'hui, elle en a au moins une par département et l'organisation de ces écoles normales, de même que les mesures prises pour former le personnel enseignant, font l'admiration des spécialistes.

Les hommes d'école du monde entier ont admiré à l'Exposition de Paris la section des Ecoles normales françaises, dont la cause est aujourd'hui cause gagnée.

La France a reconnu que ses écoles normales sont les seuls établissements capables de former en nombre et en valeur les instituteurs primaires nécessaires au pays.

Il en est de même chez nous : nous ne voyons pas dans quels autres établissements pourraient être formés professionnellement nos instituteurs primaires.

Il y a peut-être beaucoup de gens aussi instruits qu'eux ; mais que ces gens « instruits » essayent, sans préparation spéciale, de prendre la direction complète et unique d'une classe primaire nombreuse comportant des garçons et des filles de tous âges et de tous degrés !

Qu'un bachelier ès-lettres ou ès-sciences ou même un docteur en droit, en lettres ou théologie tente l'expérience. Elle sera certainement instructive.

Sans doute, il n'est pas de règle absolue : nous reconnaissons volontiers que tel maître distingué a pu acquérir son instruction professionnelle par lui-même ou dans un établissement autre qu'une école normale. Mais, de rares exceptions ne font que confirmer la règle.

Nous avons la conviction absolue que notre Ecole normale est indispensable à notre instruction populaire: aussi, nous ne saurions veiller de trop près à sa bonne marche.

Tous les efforts que nous ferons pour elle se justifieront pleinement. Le capital immobilisé dans ce bâtiment sera un placement fructueux.

Mesdames et Messieurs les directeur et maîtres,

Mesdemoiselles et Messieurs les élèves des Ecoles normales vaudoises,

Le pays compte sur vous; il sait qu'il ne fait pas en vain appel à votre dévouement: je lui dis en votre nom à tous que vous reconnaîtrez par votre zèle et votre travail le sacrifice considérable qu'il s'est imposé

Plaît à Dieu que la nouvelle Ecole normale contribue largement à l'instruction et à l'éducation de vos élèves, et, par là, au progrès moral et matériel de notre chère patrie.

J'ai dit.



La grande salle.

DISCOURS DE M. LE DIRECTEUR F. GUEX

Notre première parole, en cette journée de fête, doit être une parole de reconnaissance. Nous devons saluer d'un hommage public de gratitude, profonde et émue, tous ceux qui ont contribué par leurs efforts et leur appui à mener cette entreprise à bonne fin et à doter le pays de cet édifice. Nous devons remercier tous ceux qui sont venus honorer de leur présence cette modeste fête de l'éducation populaire, en éléver ainsi la portée, en rendre le souvenir précieux et efficace. Notre dette de reconnaissance est grande envers vous, en particulier M. le conseiller fédéral Ruchet, que je n'ose louer ici comme je le voudrais. Vous êtes un des principaux créateurs de cette école. Vous qui, si souvent, avez fait preuve d'une vue si claire et si nette des nécessités de l'enseignement primaire, vous êtes venu nous voir fréquemment dans nos vieux locaux de la Cité

et vous n'avez pas eu de peine à vous convaincre, en homme de cœur et de savoir, que perpétuer cette situation, c'était, en face des besoins nouveaux, compromettre sûrement la cause de l'instruction primaire dans le canton de Vaud. Soyez persuadé que l'Ecole normale et le pays n'oublieront pas ce que vous avez fait pour eux.

C'est le même sentiment qui nous anime à l'égard du Conseil d'Etat tout entier, et de son doyen, en particulier, M. le Chef du département de l'agriculture et du commerce, M. le conseiller d'Etat Viquerat. Quel bon sens pratique, quelle foi robuste et persuasive, quelle générosité de cœur vous avez déployés dans cette œuvre ! Vous y avez mis toute votre énergie et toute votre persévérance. La construction terminée, vous avez tenu à y attacher la consécration d'un jour heureux. Soyez assuré, M. le conseiller, que l'Ecole normale garde de ces quatre années de travail commun un sentiment de profond respect pour le magistrat et le patriote éclairé qui nous a donné des gages aussi nombreux de sa sympathie et de sa bienveillance.

Mais l'œuvre n'est point achevée, vous le savez, Messieurs. La pensée que, dans le travail d'organisation intérieure qui va suivre, nous pouvons compter aussi sur vous, M. le conseiller d'Etat Virieux, ainsi que sur la sollicitude et l'appui efficace du nouveau chef du département de l'instruction publique et des cultes, nous est un sûr garant de l'avenir.

Merci à MM. les membres de la commission du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Merci à M. le recteur de l'Université, merci à mes collègues, MM. les directeurs des établissements d'instruction publique secondaire, qui nous paraissent symboliser, aujourd'hui, par leur présence, l'étroite fraternité qui peut et doit régner entre les trois ordres de l'enseignement. Vous vous êtes inspiré d'un louable sentiment de solidarité en répondant à notre invitation et en comprenant que le grand corps enseignant doit être uni dans le même zèle pour ses devoirs et dans le même dévouement au pays.

* * *

Nous ne referons pas ici l'historique des Ecoles normales. Les personnes qui s'intéressent au développement de notre institution trouveront dans la *Notice historique publiée à l'occasion de l'Exposition nationale de 1896* tous les renseignements désirables.

Rappelons seulement ici les dates essentielles.

L'émancipation du Pays de Vaud, en 1798, avait fait souhaiter l'amélioration de l'éducation populaire. L'idée mit du temps à mûrir et parut enfin prendre corps le 28 mai 1806, jour où le Grand Conseil vota le titre II de la première *Loi sur l'instruction publique*. « Art. 25. Il y a un Institut pour les régents, où les citoyens qui se vouent à desservir les écoles recevront l'instruction nécessaire pour remplir cette vocation. — Art. 28. Une loi subséquente réglera l'organisation de l'Institut. »

Très subséquente, en effet, comme on l'a fait remarquer, cette loi ne vit le jour que le 25 mai 1811 — et ne fut jamais appliquée.

Fondée enfin à la suite des transformations politiques issues du mouvement de 1830, l'Ecole normale se développa — c'est le cas de beau-

coup d'autres institutions vaudoises — lentement, mais sûrement. C'est le 19 février 1833 que le Conseil d'Etat vaudois « Voulant pourvoir à l'exécution du décret du Grand Conseil du 12 décembre 1832, qui alloue une somme dont le maximum est fixé à 10 000 fr. par année, pour être appliquée, pendant deux ans, à favoriser le perfectionnement des régents et l'éducation des élèves régents »

ARRÊTA :

Article premier. — « Il est institué à Lausanne, sous le nom d'Ecole normale provisoire, un établissement destiné à offrir des moyens d'instruction aux citoyens qui exercent la profession de régents dans les écoles primaires du canton, ainsi qu'aux jeunes gens qui se proposent d'embrasser cette carrière ».

Deux ans déjà après la fondation de l'Ecole, en 1835, l'Ecole modèle, qui n'était autre chose que notre Ecole d'application d'aujourd'hui, est organisée par le directeur Gauthey. On lui donna pour premier maître le régent Rambert, père d'Eugène Rambert, le poète vaudois. Supprimée en 1845 et réouverte en 1882, elle est aujourd'hui en pleine prospérité et compte trois classes : une classe enfantine d'application, une pour le degré inférieur de l'école primaire et une pour les deux degrés supérieurs.

En 1835 encore, le Grand Conseil, après avoir pris connaissance d'un remarquable mémoire de Gauthey et sur un rapport signé Monnard et Porta, vota un crédit de 18 000 francs anciens « en vue de favoriser le développement des régents. » Le rapport de la direction de 1836 signalait déjà l'urgence d'un changement de local. Le 9 janvier 1837, l'Ecole normale des jeunes filles fut inaugurée. En 1841, M. Gauthey posa et résolut affirmativement cette question : « Une Ecole normale est-elle nécessaire au canton de Vaud ? » « Les écoles primaires, disait-il, ne peuvent être bonnes qu'avec de bons instituteurs. Pour en avoir de tels, il faut les former. » La loi du 1^{er} juin 1849 ne maintint pas le caractère provisoire des Ecoles normales et celle du 21 février 1868 introduisit pour les garçons un cycle de quatre ans d'études. Elle institua également un conseil d'école qui fut supprimé plus tard. L'année 1887 vit s'opérer une réorganisation de l'enseignement du français. Les travaux manuels furent ajoutés au programme.

Dans les années 1883 à 1888, l'Ecole normale fut en butte à de violentes attaques. M. Lude, que nous avons aujourd'hui le plaisir et le bonheur de saluer comme le doyen des professeurs de l'établissement et qui lui est resté fidèle dans les bons comme dans les mauvais jours, répondit simplement et sagement, en gardien de toutes les bonnes traditions de l'école : « Laissons passer ces attaques, tout en continuant à faire notre devoir au plus près de notre conscience. »

Les *concours* furent institués en 1883 et, en 1888, les pensions dites « officielles », établies en 1870, furent supprimées pour les garçons et, quatre ans plus tard, en 1892, pour les jeunes filles. C'est en 1892 également qu'eut lieu la première *course d'études*. Le voyage scolaire est maintenant entré dans les mœurs de la maison.

Enfin la *loi de 1892 sur l'instruction publique secondaire* donne à l'Ecole normale son organisation actuelle. L'Ecole normale n'est plus un

établissement à part, avec une organisation spéciale. Elle rentre dans la catégorie des établissements secondaires cantonaux et elle est soumise au même régime intérieur.

Les Ecoles normales comprennent aujourd’hui :

- 1^o Une Ecole normale pour les instituteurs (4 classes) ;
- 2^o Une Ecole normale pour les institutrices (3 classes, le programme ayant été étendu à 3 ans par la loi de 1892) ;
- 3^o Des cours spéciaux pour les futures maîtresses de travaux à l'aiguille ;
- 4^o Des cours spéciaux pour les futures maîtresses d'écoles enfantines ;
- 5^o Une Ecole d'application de 3 classes.

Tel est, esquissé à grands traits, l'historique de l'institution qui, depuis 68 ans, a pour mission de former les éducateurs du peuple vaudois. Telle est son organisation actuelle.

Tel est le passé. Que doit être le présent et que sera l'avenir ?

* * *

Le 22 décembre dernier, dans une réunion tout intime et familiale, à l'occasion de la proclamation des résultats des concours, nous avons pris congé du vieux bâtiment de la Cité. C'était la fête du souvenir, celle du passé, qu'il ne faut jamais oublier, même quand le présent est tout à la joie et que l'avenir est riche de promesses. Nous vous disions, chers élèves, que les choses ont leurs larmes, comme elles ont aussi leurs joies. Elles semblent prendre part aux émotions qu'elles nous procurent. Elles sont animées de l'âme de ceux qui les ont faites, qui y ont attaché leurs conceptions, leur pensée et l'idéal de leur existence. C'est ainsi que, l'autre jour, nos souvenirs remontaient à tous ceux qui ont passé dans les vieux auditoires de la Cité et qui y ont laissé quelque chose d'eux-mêmes. Nous songions à la somme d'efforts, de labeurs, de dévouement, de bonne volonté que cette vénérable maison a abrités pendant plus de 60 ans. Aussi bien, n'est-ce pas sans un serrement de cœur que nous avons dit adieu aux sombres salles de la Cité, où ont enseigné les Gauthey, les Monnard, les Chavannes, les Voruz, les Guignard, les Maillard, les Maggnenat, les Dénéréaz, les Reitzel et tant d'autres bons ouvriers de la pensée et de la parole, qui ont mis leurs efforts en commun dans l'accomplissement d'une grande œuvre.

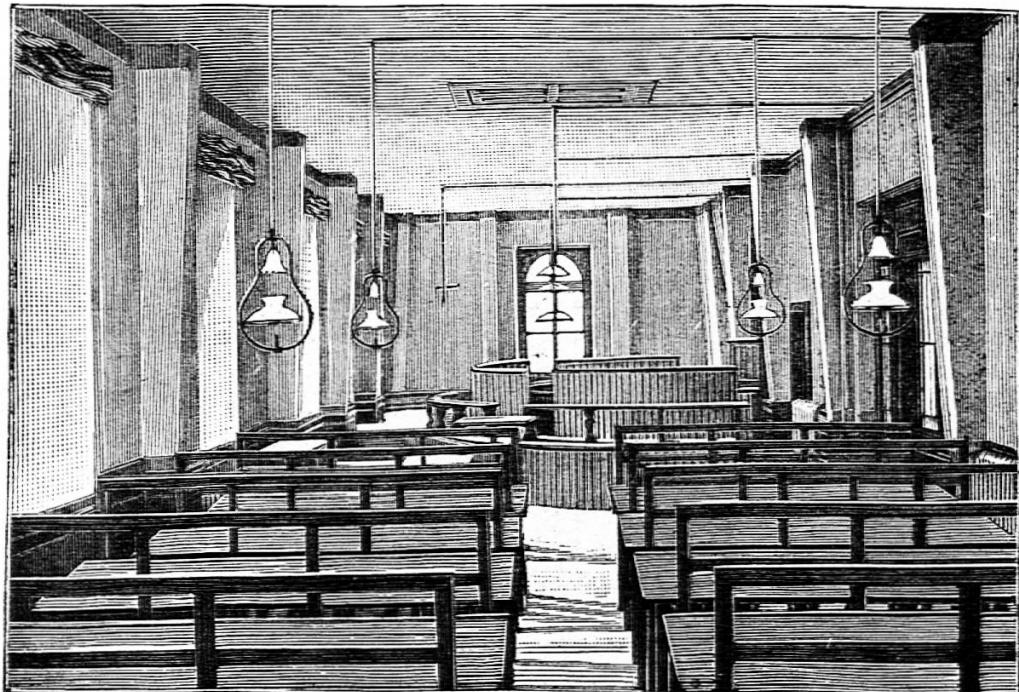
* * *

Mais si salutaire et souvent si touchante que soit la pensée des collègues disparus, si utiles et si réconfortants que soient les enseignements du passé, notre esprit ne peut avoir que cette seule préoccupation. Il faut marcher. Le présent réclame nos soins et l'avenir demande à être préparé.

* * *

Le présent nous dit que jamais nous ne devons nous arrêter, que, dans le domaine délicat et complexe de l'éducation, malgré les efforts les plus soutenus, malgré la sollicitude suivie des maîtres et des autorités, malgré

les progrès réalisés, il y a et il y aura toujours beaucoup à faire. Bon nombre d'enseignements donnés jusqu'ici dans des locaux insuffisants, disséminés dans onze bâtiments de la ville, ont été en souffrance jusqu'à aujourd'hui. C'est le cas, en particulier, du dessin, dont l'enseignement devra comporter des développements nouveaux et importants, des sciences naturelles, des travaux manuels, de la géographie, de la musique. L'éducation professionnelle, théorique et pratique, sera l'objet de soins de plus en plus attentifs. Placée dans le voisinage immédiat de l'Institut agricole, de la station fédérale de Mont-Calme, ayant dans le bâtiment même



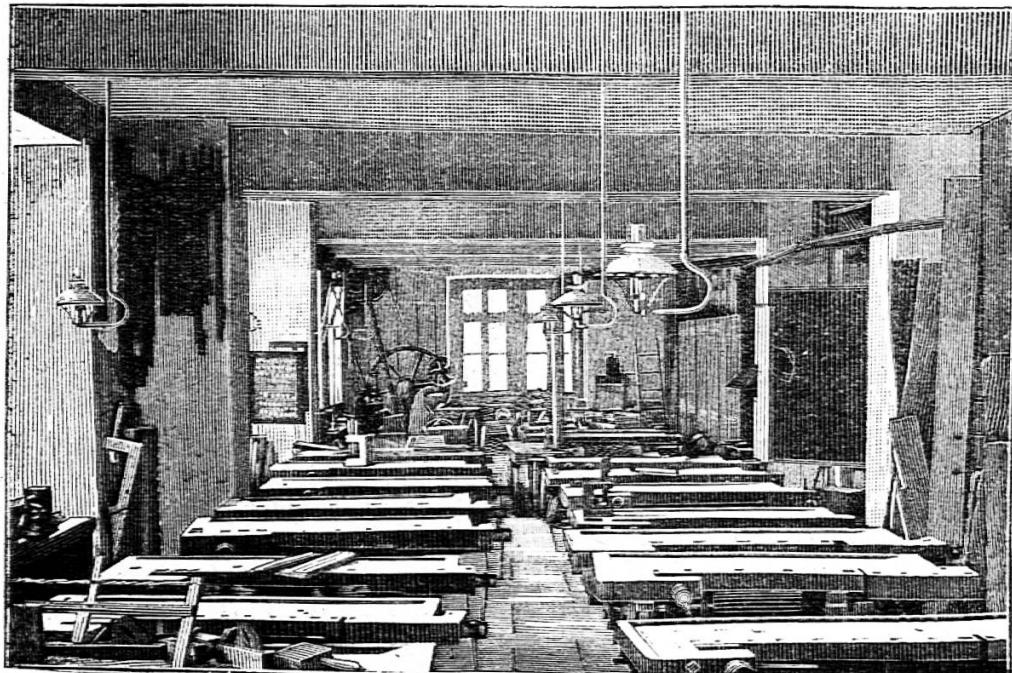
La Salle de dessin.

le Musée scolaire, elle pourra, mieux encore que par le passé, faire une place plus grande à l'enseignement agricole, faire connaître aux élèves les moyens d'enseignement les plus récents et initier les institutrices primaires, ce qui nous paraît être une nécessité, aux méthodes d'éducation de la première enfance.

Mais il n'y a pas que les progrès extérieurs, matériels, qui assurent la bonne marche d'une école. Une institution scolaire vaut davantage par l'esprit qui l'inspire, que par le détail des lois, des règlements, des programmes et des procédés. Or, il nous paraît que, dans une Ecole normale, l'idée directrice, le dessein d'ensemble, supérieur et désintéressé, le principe régulateur si l'on veut, doit être celui de l'enseignement éducatif. Chaque jour, chaque heure, chaque instant, l'enseignement doit y exercer une influence éducative, qui, tout en meublant l'esprit, règle aussi l'âme. Nous croyons que, par les méthodes suivies, l'Ecole normale doit travailler toujours davantage à la formation du cœur et de la volonté, et qu'elle ne doit pas considérer sa tâche comme achevée quand elle a communiqué une dose plus ou moins forte de savoir.

Sur ces divers points, comme sur tous les autres, l'Ecole fera bien de s'inspirer de la recommandation du philosophe : « Tendre toujours à la perfection sans jamais y prétendre. »

Le temps n'est plus, en effet, où sous prétexte de retrancher, comme on disait, tout luxe dans l'enseignement, on était satisfait si le maître savait juste ce qu'il était chargé d'enseigner. Aujourd'hui on est persuadé que nul maître n'est égal à sa tâche s'il ne lui est supérieur et que nulle part comme dans la carrière de l'enseignement, n'est vraie cette parole : « Il faut planer sur ce qu'on fait. Il faut savoir bien plus, et au-dessus et



Ateliers pour les travaux sur bois.

au-dessous, à côté et de tous côtés, envelopper son sujet et s'en rendre maître. »

Ainsi la tâche du maître va se compliquant de jour en jour. C'est que la vie est devenue plus complexe et plus intense. Non seulement pour l'ouvrier de ville, dans son atelier, mais pour le paysan à sa charrue, le problème de la vie est devenu plus ardu. Pour tous, c'en est fini de la douce quiétude d'autrefois. Dans toutes les classes laborieuses, la tête est appelée à aider les bras. Partout nous nous trouvons en présence de l'universelle concurrence. Des besoins intellectuels nouveaux se sont éveillés chez les campagnards. La terre elle-même exige pour nourrir son maître, le paysan, une culture intensive. Et qui est-ce qui donnera satisfaction à ces besoins, si ce n'est l'instituteur? Dans les cours complémentaires, un auditoire plus difficile réclame de lui des connaissances plus étendues et plus variées. Devant ce surcroit de tâche, le maître ne doit pas, ne peut pas reculer. Chacun comprendra que l'Ecole normale ressente le contre-coup de ces exigences actuelles. Le corps enseignant tout entier de l'Ecole normale, je crois pouvoir vous l'assurer, a cons-

cience de ces responsabilités nouvelles et de la gravité de la tâche qui lui incombe. Il se souviendra de votre libéralité, Messieurs, et en cette heureuse journée, il prend l'engagement de se consacrer toujours davantage, toujours mieux au ministère qu'il exerce ici, d'y mettre toujours plus d'ardeur, de dévouement, de foi au devoir professionnel.

Reste l'avenir. Quel sera le sort de cette Ecole qui, avec le nouveau siècle, entre dans une phase nouvelle de son développement. Sans vouloir jouer le rôle de prophète — c'est un rôle dangereux — nous croyons l'avenir de l'Ecole normale assuré, comme il l'est aujourd'hui dans tous les pays de grande civilisation. C'est par milliers qu'on les compte aujourd'hui ces écoles florissantes qui, partout, étant donné le but qu'elles poursuivent, sont considérées comme des écoles professionnelles indispensables. Il est probable que, d'ici à quelques années, on y séparer acomplétement l'acquisition de la culture générale de la préparation professionnelle proprement dite. On complétera peut-être l'Ecole normale par le bas et par le haut, afin de pouvoir faire bénéficier le futur instituteur, pendant un an au moins, des bienfaits de l'enseignement supérieur. Aussi long-temps, toutefois, qu'elle recruterá ses meilleurs éléments à l'école primaire (école primaire supérieure et école secondaire proprement dite), elle devra conserver le double caractère qu'elle a aujourd'hui, celui de donner le savoir tout en préparant à une vocation déterminée.

Quelles que soient ses destinées, quelles que soient les transformations qu'elle pourra subir, elle devra toujours, de par sa nature même, être une école où l'on forme des maîtres sensés, à l'esprit solide et sain, possédant à fond tout ce qu'ils doivent enseigner, modestes, parce qu'insuits, portant dans leur enseignement cette probité de l'intelligence qui fuit le faux éclat et la vaine science, aimant leur profession par dessus tout, cherchant leur satisfaction et mettant leur honneur dans le sérieux accomplissement du devoir, en dehors duquel toute profession tombe bientôt au rang de métier. L'instruction, ici plus encore que dans les autres ordres de l'enseignement, devra toujours leur apparaître comme le moyen, et l'éducation, comme le but de l'enseignement. Dans l'avenir, pas plus qu'aujourd'hui, les maîtres ne devront oublier que tels ils se montreront dans leurs leçons et dans leur vie, telles seront un jour les générations vaudoises, objet de tant de soucis à la fois et de tant d'espérances.

* * *

Mais arrêtons-nous là. Le présent nous échappe et l'avenir ne nous appartient pas. Au reste, ce n'est pas nous qui le représentons ici, l'avenir. C'est vous, mes jeunes amis. Les années passent rapides. C'est à vous de le rendre fécond, cet avenir. Votre tour viendra de porter le drapeau de l'Ecole. Alors portez-le bien haut et bien droit devant vous. Formez une élite qui maintienne et propage les bonnes et saines traditions. « Maintenez », au sens libéral et progressiste du mot. Maintenez cet esprit intérieur, ce bon esprit de la maison qui est synonyme de travail, d'ordre, d'exactitude, de discipline libérale, de conscience et de moralité. Faites aussi plus et mieux que nous n'aurons pu faire. Cela vous sera facile si

vous gardez cet esprit de foi à l'éducation, c'est-à-dire à la conscience, à la dignité de l'homme, à la liberté morale, ainsi qu'aux destinées du pays et de la démocratie. Alors l'Ecole normale du XX^e siècle verra encore de beaux jours. On y sentira abonder la vie et une perpétuelle jeunesse, parce qu'elle aura accepté comme une de ses règles de conduite les quelques mots de la simple devise qui est sous vos yeux et que je propose à vos méditations :

Savoir ce qu'on veut,
Vouloir ce qu'on sait.

Les applaudissements qu'a soulevé ce discours se sont à peine tus que les élèves entonnent la cantate composée pour la fête de ce jour, et dont la musique est de M. Dénéréaz, les paroles de M. Carrara.

Cette cantate est une œuvre d'une belle allure et qui renferme des passages pleins de grâce. Elle a été rendue avec beaucoup d'expression par les élèves, par Mme Troyon-Blæsi et par l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage.

La séance solennelle s'est terminée par la lecture, faite par M. Meylan, pasteur, d'un morceau en vers, dédié par M. Charles Chatelanat à M. le directeur Guex ; puis M. Meylan a prononcé la bénédiction :

« Que l'Eternel soit avec nous comme Il a été avec nos pères ; qu'Il ne nous abandonne point et ne nous délaisse point, mais qu'Il incline nos cœurs vers Lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies !

« Que ta paix, ô Eternel, soit sur cette maison et qu'elle subsiste à toujours devant Toi ! Que ton œuvre se manifeste sur tes serviteurs et ta gloire sur leurs enfants !

« Que le regard favorable de l'Eternel soit sur nous et qu'Il affermisse l'œuvre de nos mains ! Allons en paix et que la grâce de Dieu soit avec nous tous dès maintenant et à jamais ! Amen ».

La bénédiction prononcée, représentants des autorités, maîtres, élèves et invités se répandent dans le vaste édifice et en admirent les auditoires, les laboratoires, les salles de dessin, les ateliers, s'extasiant à la vue de ces pièces bien éclairées, à l'air gai et confortable, et que M. Mauchain, de Genève, a meublées de ses pupitres et de ses sièges pratiques et hygiéniques.

Dans l'assistance, nous avons remarqué M. le conseiller fédéral Ruchet, ancien chef du département de l'instruction publique ; MM. les conseillers d'Etat Virieux, Viquerat, Cossy, Oyex-Ponnaz, Camille Décoppet ; M. van Muyden, syndic ; M. David, directeur des écoles ; M. Bonnard, recteur de l'Université ; MM. les directeurs des écoles secondaires, les membres de la commission du brevet, les chefs de service et les autres fonctionnaires du département de l'instruction publique.

Après la visite des nouveaux locaux, autorités, maîtres et élèves se sont rendus à l'hôtel Beau-Site, où un excellent dîner était offert par le Conseil d'Etat.

(A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Le 10 janvier, notre nouveau et sympathique Conseiller d'Etat, M. Camille Decoppet, a pris possession du Département de l'Instruction publique et des Cultes. *L'Éducateur* lui souhaite une cordiale et chaleureuse bienvenue. Travailleur infatigable, caractère droit et sûr, énergique et bon, M. C. Decoppet mènera d'une main ferme les affaires de son Département et imprimera une excellente direction à cet important dicastère de notre organisation cantonale.

— **Ecole d'horlogerie.** Cette Ecole, fondée par la commune du Chenit (La Vallée), a son siège dans le hameau de Chez-le-Maître. Elle a pour but la formation d'horlogers habiles et instruits ; elle est destinée à accroître la prospérité de la Vallée de Joux. Des élèves et des auditeurs fréquenteront l'Ecole. L'âge d'admission est de quinze ans au moins. L'enseignement est théorique et pratique.

L'Ecole se compose de deux divisions : Une division inférieure (préparation de petit outillage, ébauches, mécanismes, finissages, rivages et éventuellement un stage dans la classe de mécanique) ; une division supérieure (échappements, repassage et réglage, constructions pour procédés mécaniques) Une classe de mécanique appliquée à l'horlogerie sera établie dès que le permettront les ressources de l'Ecole. La durée des études complètes est de deux années au minimum dans chaque division. Les cours seront donnés chaque année pendant 48 à 50 semaines.

La finance scolaire est, dans la division inférieure, de 5 fr. par mois pour les Vaudois et de 10 fr. pour les Confédérés ; dans la division supérieure, de 10 fr. par mois pour les Vaudois et de 15 fr. pour les Confédérés. Les étrangers payent 30 fr. par mois dans chaque division. L'Ecole délivrera des diplômes de connaissances horlogères.

E. S.

— **Traitemen.** — Nos deux collègues de Longirod viennent d'obtenir des autorités communales, comme témoignage de satisfaction, une augmentation de traitement.

S.

BERNE. — **Anniversaire de Pestalozzi.** — Les autorités scolaires et les instituteurs ont célébré le 12 janvier écoulé l'anniversaire de Pestalozzi. Une conférence a été faite par M. le professeur Zetter, puis il y a eu banquet.

BIBLIOGRAPHIE

Le regretté Henri Mayor, professeur aux Ecoles normales consacrait d'habitude une partie de ses vacances à un voyage d'étude. C'est ainsi qu'il parcourut une bonne partie de l'Europe. Il avait le don précieux de savoir voyager et celui non moins précieux de savoir faire revivre ses souvenirs et ses impressions en des pages savoureuses et substantielles. Mme Ad. Déverin-Mayor, la sœur du défunt a recueilli pieusement les notes d'un voyage fait par Mayor pendant les vacances d'été 1892. L'auteur nous fait passer de Lausanne à Bourg, Mâcon, Lyon, puis à travers l'Auvergne, puis dans le Sud à Narbonne, Montpellier, Toulouse, Lourdes, en Espagne, à Bordeaux. L'ouvrage s'arrête à Périgueux. Mayor n'a pu le terminer et les points de suspension qui interrompent la biographie de Pierre Daumesnil en disent assez sur la brusque fin de l'aimable et savant professeur. Une biographie de Henri Mayor précède le récit du voyage. *Entre Jura et Pyrénées*, † Henri Mayor, ancien professeur à l'Ecole normale de Lausanne, avec le portrait de l'auteur et une préface de Mme Deverin-Mayor. Un volume de 232 pages, prix 2 francs. — Lausanne, chez Amacker et Cie, imprimeurs-éditeurs.

PARTIE PRATIQUE

HISTOIRE NATIONALE

Le programme des écoles vaudoises pour la dernière année du degré supérieur renferme le sujet suivant à étudier : *Histoire succincte des cantons entrés dans la Confédération en 1803 et 1815*. Nous pensons faciliter la tâche des maîtres en préparant pour notre part un court résumé de l'*histoire du Valais*. Ce résumé fournira la matière de deux ou trois leçons pour des élèves valaisans et d'une leçon moins détaillée pour les autres élèves romands. Nous puisons les renseignements en grande partie dans : « l'*Histoire du Valais, par Hyacinthe Brousoz* ». Pour ne pas prendre trop de place ici, nous ne systématiserons pas cette leçon. Les diverses étapes seront facilement établies et développées par chaque maître.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU VALAIS.

1. *Temps préhistoriques* : Comme la Suisse en général, le Valais a probablement eu pour ses plus anciens habitants les hommes des cavernes et peut-être des émigrés lacustres venant des bords du Léman.

2. *Derniers siècles av. J.-C.* Jules César nous dit dans ses écrits que le Valais était habité alors par quatre peuplades de même origine que les Helvètes : les *Vibériens*, qui occupaient tout le dessus de la vallée jusqu'à Brigue ; les *Sédu-niens*, depuis Brigue à Sion ; les *Véragres*, depuis la Morge à St-Maurice ; les *Nantuates*, habitant St-Maurice et ses environs jusqu'au Léman. 57 ans avant J.-C., ces peuplades sont soumises par les Romains, après une bataille à Octodure (Martigny).

3. La *domination romaine* dure jusqu'en 413 ap. J.-C. Le christianisme s'établit en Valais au commencement du IV^{me} siècle. C'est à cette époque qu'on place le massacre de la légion thébéenne. Le premier évêque du Valais, saint Théodule, fixe sa résidence à Octodure. Il fonde la célèbre abbaye de St-Maurice.

4. Vers l'an 413 arrivent les *Burgondes*. L'un de leurs rois, Sigismond, dote richement le monastère de St-Maurice.

5. En 534, le Valais est soumis par les *Francs* en même temps que toute la Burgondie. L'évêque transfère son siège à Sion, ensuite d'une grande inondation de la Dranse qui avait ravagé Octodure.

Charlemagne institue l'évêque *Villicaire souverain temporel* du Comté du Valais. Dès lors, ce titre va rester longtemps, trop longtemps (jusqu'en 1613) attaché à l'épiscopat de Sion, et ce pouvoir des évêques et du clergé va causer de nombreuses dissensions qui ensanglanteront souvent le sol valaisan. Sous la domination franque s'établit aussi en Valais le régime féodal.

6. Depuis 888, le Valais fait partie du *royaume de Bourgogne* dont le premier roi, Rodolphe est couronné à l'abbaye de St-Maurice. Vers le milieu du X^{me} siècle, les Sarrasins envahissent le Valais ; ils sont chassés par les troupes du roi Conrad.

7. Après l'abdication de Rodolphe III, dit l'Imbécile, le Valais passe sous la *domination des empereurs d'Allemagne* (1032). Le comte Humbert aux blanches mains, de la maison de Savoie, ayant battu Etudes, comte de Champagne et Ernest, duc de Souabe, qui prétendaient à la Couronne de Bourgogne, reçut en récompense de sa victoire, de l'empereur Conrad le Salique, le Valais et la Savoie. Ainsi les *comtes de Savoie dominèrent sur le Valais* jusqu'à l'avènement des Zäringen.

8. Les *ducs de Zäringen* sont chargés de l'empereur d'Allemagne de l'avouerie des évêchés de Sion, Lausanne et Genève ; les Valaisans refusent de se soumettre et prennent les armes pour défendre leur liberté. Tantôt vainqueurs et tantôt vaincus, ils ont à soutenir de nombreux combats contre Berthold IV et Berthold V. Ce dernier est définitivement battu en 1212.

9. ¹ Les évêques de Sion ont des différends avec les comtes de Savoie par suite des mélanges de leurs fiefs, l'évêque en possédant sur le territoire du comte et celui-ci sur celui de l'évêque. Ce fait amène une période de combats qui se termine par une victoire de Pierre de Savoie, qui enferme de nombreux prisonniers valaisans au château de Chillon.

10. Durant plus d'un siècle, les évêques de Sion ont à lutter contre l'ambition de la puissante famille des *de la Tour*, ceux-ci cherchant à enlever aux premiers le pouvoir temporel.

Les *de la Tour* doivent finalement s'expatrier vers 1376.

11. Durant le grand schisme, Avignon et Rome pourvoient chacune de leur côté le diocèse de Sion. Le Haut-Valais adhère à Rome et le Bas à Avignon. Pendant une trentaine d'années, il y a ainsi deux évêques en Valais.

12. Le sire Guichard de Rarogne traite durement les Hauts-Valaisans et les mécontente au plus haut point en prenant parti pour le duc de Savoie contre les Waldstätten, alliés du Valais. Les Valaisans lèvent la Matze contre l'opresseur qui s'exile chez le duc de Savoie. Celui-ci et les Bernois prennent parti pour l'exilé. 13,000 Bernois sont défaits à la bataille d'Ulrichen (1419) où se distingue l'héroïque Thomas In-der-Bündt.

13. L'évêque Walther Supersaxo cherche des prétextes pour rompre la paix avec la Savoie. Le duc de Savoie est défait à la bataille de la Planta. Sion (1475). Les Hauts-Valaisans, profitent de cette victoire pour conquérir le Bas-Valais et l'enlever à la Savoie (1475-76). Après cela, pour mieux cimenter ses droits à l'évêché, Walther répand à cette époque des copies d'un document qui attestait la donation du Comté du Valais à l'évêque de Sion par Charlemagne ; c'est cet acte qu'on a appelé depuis *la Caroline*. D'après ce titre, il ressort que les ducs de Savoie n'avaient été que les usurpateurs du Bas-Valais, puisque tout devait appartenir à l'évêché.

14. Un bataillon valaisan assiste aux guerres de Souabe avec les Suisses. Ceux-ci font reconnaître *l'indépendance des sept dizaines du Haut-Valais* dans le traité de paix avec l'empereur signé à Bâle le 22 septembre 1499.

15. Le célèbre évêque et cardinal *Mathieu Schiner* fait une alliance avec le pape Jules II pour chasser les Français de l'Italie. Il commande l'armée suisse dans les bataillons de Novare et de Marignan. Les Hauts-Valaisans se révoltent contre le cardinal qui doit finir sa vie dans l'exil.

16. A la *Réformation*, le Valais s'allie aux cantons catholiques. Un corps de 1500 Valaisans prend part au combat du Gubel. Malgré cette alliance, la Réforme fait cependant des progrès en Valais, surtout dans le Haut. Ce qui contribue beaucoup à la propagation du protestantisme, c'est la promesse de Berne de recevoir le Valais au nombre des cantons suisses, dont il n'était que l'allié. C'était là aussi une occasion de secouer le joug de la puissance temporelle des évêques. Des missionnaires se rendent alors dans le Haut-Valais et y rétablissent le catholicisme. En septembre 1603, un conseil général se tient à Sion, sur la Planta, et se prononce pour la conservation de la religion catholique.

17. En 1613, une ère d'émancipation s'ouvre pour le Valais. Le peuple, commençant à comprendre que la mission du clergé doit être tout évangélique, veut retirer à l'évêque l'autorité temporelle. Des députés des sept dizaines se réunissent à Sion. L'évêque Adrien II venant de mourir, les députés adressent leurs revendications au chapitre (assemblée des chanoines-dignitaires). *Le chapitre déclare abolir la Caroline et accepter la suppression de l'autorité temporelle des évêques.*

Le successeur d'Adrien II essaye vainement de reconquérir ses pouvoirs.

(*A suivre.*)

¹ Les alinéas 9, 10, 11, 12, et 15 peuvent facilement être omis pour des élèves non valaisans.

NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

On cherche professeur de français interne

Institut Kobe, Villa Bianca, Genève.

PROGYMNASE DE ST-IMIER

Par suite de la création de nouvelles classes à cette école, est mise au concours :

Une place de maître pour l'enseignement des branches littéraires (allemand exigé) dans la 3^{me} classe, éventuellement une classe inférieure. — Traitement fr. 2800-3000; maximum 32 heures par semaines. — Entrée en fonctions courant avril prochain. — La Commission se réserve toute répartition de branches.

S'adresser jusqu'au 28 janvier à M. le Dr Cuttat, président de la Commission.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LE CHENIT. — Un concours est ouvert à l'effet de pourvoir aux fonctions ci-dessous désignées à l'**Ecole d'horlogerie de la Vallée de Joux**, au Sentier.

1^o Un **directeur** ayant comme attributions :

- a) La direction de l'Ecole ;
- b) l'enseignement de la théorie horlogère ;
- c) l'enseignement manuel de l'échappement, du réglage et éventuellement du repassage.

Traitement annuel fr. 3000 à 3500.

2^o Un **maître de blances** ayant comme fonctions :

- a) L'enseignement manuel des blances ;
- b) la direction, avec enseignement, d'un atelier outillé mécaniquement pour la fabrication des blances et petit outillage par procédés mécaniques.

Traitement annuel fr. 2000 à 2500.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), avant le 25 janvier, à 5 heures du soir. 20

ECOLE DE COMMERCE CANTONALE de Lausanne.

Un concours est ouvert pour la nomination d'un **directeur** de l'école de commerce cantonale.

Le titulaire peut être chargé de 10 heures de leçons par semaine au maximum.

Traitement annuel jusqu'à 6000 fr.

Adresser les inscriptions au département de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), avant le 30 janvier, à 5 heures du soir. 64

COLLÈGE CANTONAL

Le Conseil d'Etat a nommé M. Charles Wellauer, actuellement maître de classe au Collège cantonal, à la place de maître de grec au même établissement, en remplacement de M. Strahle, décédé; maître de classe au Collège cantonal, M. Robert Hercod, actuellement maître de latin et de grec au Collège de Montreux.

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET GRATUITES

SUR LA

Coupe et la confection de la lingerie et des vêtements d'enfants.

A la demande de la commission des cours professionnels d'Yverdon, le département fera donner, dans la salle de l'Aula, bâtiment du nouveau collège de cette ville, les conférences dont le programme suit, par Mlle **Giroud**, professeur de coupe, auteur de manuels adoptés par le département pour l'instruction professionnelle des apprenties couturières et lingères.

Ces conférences font suite aux conférences données l'année dernière. Elles forment à la coupe rationnelle de la lingerie et des vêtements d'enfants. Des démonstrations pratiques sont faites dans chaque conférence, afin que les auditrices puissent se rendre compte de l'application des théories exposées.

PROGRAMME :

Première conférence, le jeudi 17 janvier 1901, à 8 h. du soir. — L'école professionnelle des travaux à l'aiguille, chez nous et à l'étranger.

Deuxième conférence, le jeudi 24 janvier 1901, à 8 h. du soir. — La lingerie dans nos familles et sur notre marché. (Première partie.)

Troisième conférence, le jeudi 31 janvier 1901, à 8 h. du soir. — La lingerie dans nos familles et sur notre marché. (Deuxième partie.)

Quatrième conférence, le jeudi 7 février 1901, à 8 h. du soir. — La layette du nouveau-né.

Cinquième conférence, le jeudi 14 février 1901, à 8 h. du soir. — Nos enfants et leur garde-robe.



MUSIQUE

Mademoiselle **CHASSEVANT**, professeur au conservatoire de Genève, commencera un cours s'adressant aux professeurs et aux mères désirant appliquer sa méthode de solfège et de piano, avec les signes mobiles de son clavier rectificateur. Ce cours aura lieu chez Madame **SOUTTER, rue de la Promenade, 3, à Morges**, tous les samedis, de $2\frac{1}{2}$ h. à $3\frac{1}{2}$ h. à partir du 2 février à fin avril. Le prix est de fr. **15** pour les trois mois ou fr. **6** par mois.



Jeune instituteur, Suisse allemand, cherche place dans une famille ou dans une institution d'une ville universitaire de la Suisse romande. Pour références prière de s'adresser à M. Guex, directeur des Ecoles normales du Canton de Vaud. Adresser les offres à l'administration de l'Éducateur.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jäger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets	Lavabos-commode marbre	Ameublements de salon,
75, 85 à 130 fr.	55, 65 à 75 fr.	Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets	Lavabos simples, marbre	Ameublements de salon,
38, 48 à 68 fr.	22, 25 à 45 fr.	Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robés massives	Armoires à glace,	Ameublements de salon,
100, 115 à 125 fr.	120 à 180 fr.	Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robés sapin	Commodes massives	Canapés divers
50, 60 à 75 fr.	50 à 75 fr.	20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

FËTISCH FRÈRES

Editeurs de Musique - LAUSANNE

NOUVEAUTÉS

—→ Musique religieuse pour Noël. ←—

Toutes ces œuvres seront envoyées à l'examen sur demande.

QUATRE NOËLS

pour chœur de femmes avec accompagnement de l'orgue ou harmonium,

par

T. STRONG.

Prix : en 1 cahier, partition net fr. 4.50. Par numéros séparés : № 1, fr. 1.50. № 2 fr. 1.—. № 3 et 4 à fr. 2.— chacun.

Kling, H. Louange à Dieu, chœur à 3 voix égales avec accompagnement d'Orgue (harmonium ou piano),

partition 3.—
parties 0.25

Cantique de Noël, chant et piano 1.50

chœur à 4 voix mixtes 0.50

chœur à 4 voix d'hommes 1.—

chœur à 3 voix égales 0.30

Chant de Noël, chant et piano 2.—

Chœurs mixtes

North, C. Noël. La terre a tressailli 1.50

Bischoff, J. Soir de Noël 0.50

Nossek, C. Chant de Noël 0.50

Lauber, E. Noël 0.50

Sinigaglia, L. Noël 1.—

Adam, A. Cantique de Noël 0.50

Schumann, R. Chant de Noël 0.25

Chœurs mixtes

Bost, L. Noël ! Noël ! 0.6

Bischoff, J. Le cantique des anges 1.—

A 3 voix égales.

North, C. Op. 21-6. Chants de Noël 0.2

Op. 33 6. Noëls de J. G. Aiblinger 0.2

Kling, H. Chant de Noël 0.2

Chassain, R. La Noël des petits enfants 0.2

Adam, A. Cantique de Noël 0.2

Schumann, R. Chant de Noël 0.2

Denoyelle, U. Noël 0.2

Chœurs à 4 voix d'hommes.

Nossek, C. Noël 1.—

Uffolz, P. Noël 1.5

North, C. Chant de Noël 1.5

Adam, A. Cantique de Noël 0.5

Schumann, R. Chant de Noël 0.5

Demandez les grands succès :

Löwe, C. La Montre, célèbre ballade, mezzo-soprano ou baryton

Fr. 1.50

Ganz, R. Noël en rêve.

Fr. 2.—

Grünholzer, K. Sur la montagne. 7 mélodies. 2^{me} édition

Fr. 2.—

Album populaire suisse. 40 mélodies nationales pour piano (chant ad lib.)

Fr. 3.—

Le même pour violon, flute, cornet, clarinette ou bugle . . .

Fr. 1.50

RINCK-NORTH-CANTATE DE NOËL

à 4 voix mixtes (solo et chœurs), avec accompagnement d'orgue (harmonium ou piano)

Partition: fr. 4. — Parties: fr. 0.50

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNEE — N° 4

LAUSANNE — 26 janvier 1901.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Redacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélémy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.

PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGENS 1898

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgruin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Chatelain**, G., inspect., Porrentruy.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

M. **Blanchut**, F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloux**, F.,
Dériaz, J.,
Cornamusaz, F.,
Rochat, P.,
Jayet, L.,
Visinand, L.,
Faillettaz, G.,
Briod, E.,
Martin, H.,
Magnin, J.,

Essertines.
Dizy.
Trey.
Yverdon.
Lausanne.
Lausanne.
Gimel.
Fey.
Lausanne.
Préverenges.

Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président
du *Schweiz. Lehrer-verein*,
Zurich.

Tessin : M. **Nizzola**.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller
fédéral, prés. honoraire, Berne.
Gagnaux, L., ancien syndic,
président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur,
vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint,
trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint,
secrétaire, Lausanne.

RENTES VIAGÈRES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantageusement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne
1, rue de Bourg, 1

NOUVEAUTÉS

AU FOYER ROMAND

Etrennes littéraires illustrées pour 1901.

Prose et poésie, par les principaux écrivains de la Suisse romande.
1 volume in-16, broché : **fr. 3.50**, relié avec plaque spéciale : **fr. 5.**

ALFRED CERESOLE

VOIX ET SOUVENIRS

Avec le portrait de l'auteur. — 1 volume in-16, broché : **fr. 3.50.**

AU MILIEU DU CHEMIN

Par Edouard Rod.
In-16, **fr. 3.50.**

POUR ELLE!

Nouvelle par M^{me} S. Gagnbin.
In-16, **fr. 2.50.**

LA CAPITAINE DONNADIEU

Roman contemporain, par Paul Neyret.
In-16, **fr. 3.**

LE STÉRILE SACRIFICE

Roman, par André-M. Gladès.
In-16, **fr. 3.50.**

DON QUICHOTTE

Cartonné : **75 ct.**

OEIL DE FAUCON

Cartonné : **fr. 1.25.**

Ecole normale de Porrentruy.

I. Concours d'admission de nouveaux élèves.

Conformément à la loi du 18 juillet 1875, une nouvelle série d'élèves sera admise, au printemps prochain, à l'école normale de **Porrentruy**. Les aspirants sont invités à se faire inscrire, d'ici au 10 mars, auprès de la Direction de cet établissement.

Ils joindront les pièces suivantes à leur demande :

- 1^o Un extrait de naissance ou un acte d'origine ;
- 2^o Un certificat médical indiquant s'ils ont été vaccinés, ainsi que les vices constitutionnels dont ils pourraient être atteints ;
- 3^o Un certificat concernant l'éducation, le caractère et l'instruction de l'aspirant, délivré par l'instituteur et approuvé par la commission d'école.

Ces deux dernières pièces seront remises sous pli cacheté.

Pour le certificat médical, on demandera un formulaire à la Direction de l'Ecole normale.

L'examen d'admission aura lieu à l'Ecole normale de **Porrentruy**, le mardi 2 avril, à partir de 8 heures du matin.

On est prié de donner l'*adresse exacte* des parents ou du tuteur de l'aspirant.

NOTE. — Les élèves suffisamment préparés pourront, cas échéant et exceptionnellement, être admis en III^e classe.

II. Examens en obtention du diplôme d'instituteur et d'institutrice d'école primaire.

Ces examens auront lieu à l'Ecole normale de **Porrentruy** aux dates ci-après :

- 1^o Examens écrits, les 14, 15 et 16 mars, dès 8 heures du matin ;
- 2^o Examens oraux, les 3 et 4 avril, dès 7 1/2 heures du matin.

Les examens préalables pour la II^e classe de l'Ecole normale auront lieu aux mêmes dates.

Les aspirants et aspirantes sont invités à se faire inscrire, jusqu'au **20 février**, à la Direction soussignée, en lui adressant les pièces prescrites à l'art. 3 du règlement du **2 avril 1885**.

Berne, le 18 janvier 1901.

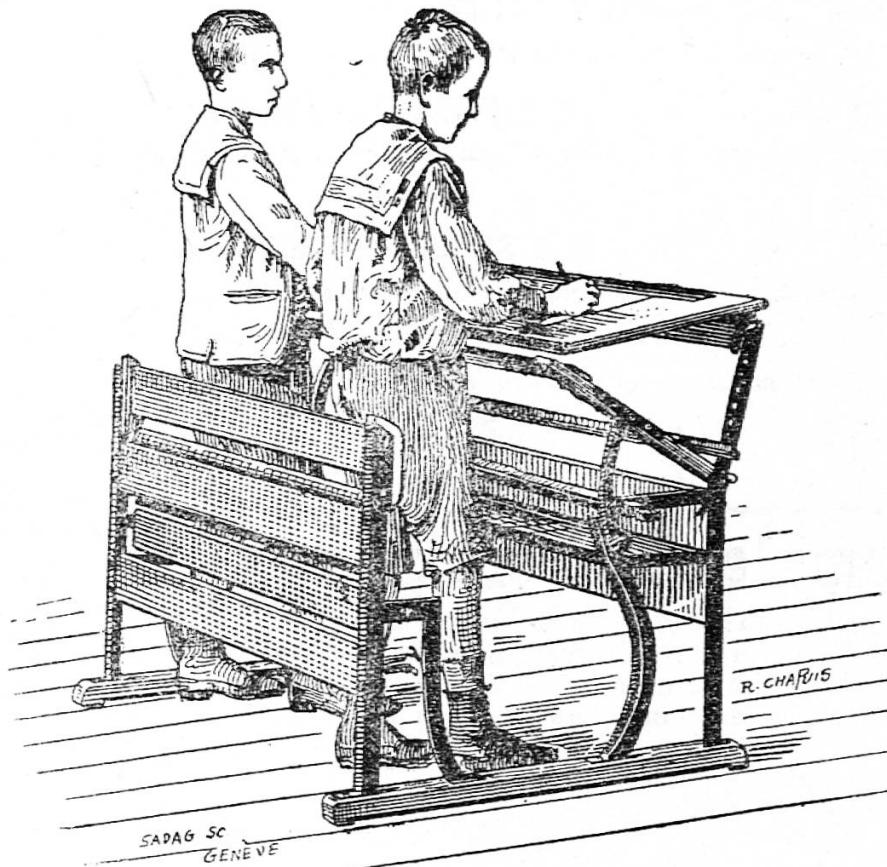
Direction de l'instruction publique.

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté **+** 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette: 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris 1900

Groupe 1. Classe 1.

MÉDAILLE D'OR

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants
1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entrant aucun déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvenients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité.
S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de
mérite.

1883. Exposition Nationale
de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale,
Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des
Inventions brevetées, Paris. —
Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du
Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale
d'Hygiène, Dijon. — Diplôme
d'honneur.

1893. Expos. Internationale
du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIO-
NALE, PARIS. — MÉDAILLE
D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève.
— Seule MÉDAILLE D'OR dé-
cernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris
— Médaille d'or.

